Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260415-D202604028BIS-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 02/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/04/028

Séance du 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GUERIN Françoise, PETIT Emmanuelle, JAMIN Lydie, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DANION Stéphane, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Evan PERRIN et mesdames Aurélie ROUAULT, Renée FILATRE.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Madame Aurélie ROUAULT à madame Claire DESMARS.

DELIBERATION 2026/04/028 : FINANCES-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Rapporteur : **Stéphane DANION**

CONTEXTE : *Chaque année l'assemblée délibérante doit étudier l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.*

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

Vu les taux en vigueur ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1 avril 2026 ;

Considérant que la commission finance regroupant l'ensemble des élus a étudié une augmentation de la THRS à son niveau maximum ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 38.07 %

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260415-D202604028BIS-DE

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 48.96 %

Taxe d'Habitation (TH) : 14.67 %

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)

La Secrétaire de séance,
Christèle GERNIGON